

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 18 août 2015 à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jacques Smith, Patrick Rancourt, François Labossière, Jean-Luc Pomerleau et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Michel Joly, directeur général adjoint, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte et procède à un moment de recueillement.

PÉRIODE QUESTIONS

Deux (2) de personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'information sur la propriété des arbres situés en façade des propriétés.
- Demande d'information sur les dates envisagées par la municipalité pour entreprendre le lignage des rues à l'intersection des rues Cossette et Champlain.

2015-08-358 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 18 août 2015.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 août 2015, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUILLET 2015**
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**

- 5.1 Acceptation du dépôt des états financiers 2014 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield
 - 5.2 Contribution financière au projet Destination Salaberry-de-Valleyfield
 - 5.3 Contribution financière pour la mise en œuvre des actions de promotion spécifiques visant à promouvoir l'offre commerciale de Salaberry-de-Valleyfield et à rappeler la fin des travaux sur le pont Mgr-Langlois
 - 5.4 Modification de la résolution 2015-06-283 relative à la vente de la propriété sise au 185, rue Alphonse-Desjardins
 - 5.5 Renouvellement du contrat de service à forfait avec monsieur Jean-Paul Lamadeleine
- 6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 6.1 Acceptation de la démission de monsieur David Hurtubise au poste de technicien en prévention au Service de sécurité incendie
 - 6.2 Acceptation de la retraite de monsieur Serge Di-Cicco au poste adapté de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.3 Nomination au poste de secrétaire niveau II au Service de sécurité incendie
 - 6.4 Nomination d'un procureur patronal et d'un assesseur patronal pour l'arbitrage de différend avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield
 - 6.5 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 5 juillet au 15 août 2015
- 7. SERVICE DU GREFFE**
- 7.1 Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2015-06-304
 - 7.2 Entente de regroupement pour assurances relative à la protection de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires
 - 7.3 Libération du fonds de garantie d'assurances en responsabilité civile primaire pour le terme 2007-2008 du regroupement Agglomération II
 - 7.4 Mainlevée pour le lot 3 819 167 du cadastre du Québec, sis au 110, chemin Larocque
 - 7.5 Mise à jour du tableau des commissions, comités et organismes
- 8. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
- 8.1 Affectation de soldes disponibles
 - 8.2 Approbation du registre des chèques émis numéros 81149 à 81535 totalisant 4 789 718,57 \$ et du registre des paiements Internet émis et annulés numéros 884 à 948 totalisant 2 675 291,85 \$ et 369,72 \$
 - 8.3 Dépôt du rapport budgétaire au 10 août 2015
 - 8.4 Mandat au cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la municipalité dans le dossier de contestation de l'évaluation de la propriété de la compagnie General Dynamics
- 9. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
- 9.1 Autorisation pour un permis de boisson à l'organisme Centre D'Mains de Femmes dans le cadre de son activité
 - 9.2 Avance de fonds pour les opérations du Camp de vacances familiales Dom Bosco Valleyfield
- 10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE**
- 10.1 Autorisation de signature avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour l'acquisition d'une servitude en façade de la rue Saint-Charles
 - 10.2 Demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de

l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre des travaux d'émissaires pluviaux dans le secteur du boulevard du Havre

- 10.3 Modification de la demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du projet de réhabilitation des installations de mise à l'eau sur la rivière Saint-Charles dédiées aux activités de kayak d'eau vive

11. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 36, rue du Torrent afin d'autoriser l'implantation du garage détaché existant dans la cour avant secondaire et réponse à cette demande
- 11.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure pour le 8, rue Perreault afin d'autoriser l'aménagement de 4 cases de stationnement en front de la rue Perreault et réponse à cette demande
- 11.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure pour le 7515-7525, boulevard Hébert afin d'autoriser la création de deux lots à partir du lot 4 863 373 et réponse à cette demande
- 11.4 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation de construire une nouvelle résidence au 487, boulevard Pie-XII
- 11.5 Échange de terrains situés dans le secteur des rues Lyrette et Leroux avec la compagnie 9219-9454 Québec inc.
- 11.6 Engagement de la Ville auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le prolongement des infrastructures sur le boulevard Gérard-Cadieux
- 11.7 Entente de développement des rues McLaren et des Érables avec la compagnie 4242998 Canada inc.
- 11.8 Nomination de rue
- 11.9 Réponse à la demande pour l'implantation d'enseignes de vinyle dans les fenêtres du bâtiment au 100, rue Sainte-Cécile en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.10 Réponse à la demande pour la construction d'une descente au sous-sol, la démolition de la galerie arrière et la construction d'une nouvelle galerie arrière, avec moustiquaires amovibles et toiture verte du bâtiment au 485, boulevard du Havre en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

12. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

- 12.1 Approbation de travaux additionnels dans le cadre de la rénovation de l'église Saint-Augustin
- 12.2 Demande de prix 2015-DP-ENV-39 : achat de tubes d'éclairage au D.E.L. dans le cadre du plan d'économie d'énergie des bâtiments
- 12.3 Mandat à un huissier pour l'encan public municipal

13. APPELS D'OFFRES

- 13.1 Appel d'offres 2015-08 : services professionnels de laboratoire pour les analyses de contrôle de l'eau potable, des dépôts des neiges et des eaux usées
- 13.2 Appel d'offres 2015-21 : services professionnels d'évaluation foncière municipale
- 13.3 Appel d'offres 2015-33 : mur anti-bruit secteur de la rue de la Passerelle
- 13.4 Appel d'offres 2015-34 : location et installation de photocopieurs numériques multifonctions (2015-2020)
- 13.5 Appel d'offres 2015-37 : travaux de réfection de voirie, an 3

14. INVITATIONS À SOUMISSIONNER

- 14.1 Invitation à soumissionner 2015-ENV-15 : mise à jour de l'automate programmable à

l'usine de filtration

15. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

15.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 287 décrétant des travaux d'entretien du cours d'eau Boissonneault et ses branches

16. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

16.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 302 décrétant l'aménagement et la construction d'un écran anti-bruit ainsi qu'un emprunt de 1 750 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2015-08-359 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUILLET 2015

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juillet 2015 et de la séance extraordinaire du 27 juillet 2015 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 13 août 2015;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juillet 2015 et de la séance extraordinaire du 27 juillet 2015, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2015-08-360 ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'accepter le dépôt des états financiers 2014 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'accepter le dépôt des états financiers 2014 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield (OMH), tel que présenté.

ADOPTÉ

2015-08-361 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET DESTINATION SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU le manque à gagner pour la réalisation du projet Destination Salaberry-de-Valleyfield, pour l'année 2015;

VU la recommandation du directeur général d'autoriser le versement d'une aide financière, pour l'année 2015;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'autoriser une contribution d'un montant maximal de 14 000 \$, pour l'année 2015, au projet Destination Salaberry-de-Valleyfield;

D'autoriser un transfert de 14 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté au poste budgétaire 02 622 05 345 aux fins de réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

2015-08-362 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE PROMOTION SPÉCIFIQUES VISANT À PROMOUVOIR L'OFFRE COMMERCIALE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ET À RAPPELER LA FIN DES TRAVAUX SUR LE PONT MGR-LANGLOIS

VU l'annonce de la fin des travaux de réaménagement du pont Mgr-Langlois;

ATTENDU QUE cette annonce mobilise actuellement des marchands et gens d'affaires de tout le territoire de Salaberry-de-Valleyfield afin de réaliser un plan d'action visant des promotions et des événements spéciaux, dont les objectifs sont : de mettre en valeur l'offre commerciale de Salaberry-de-Valleyfield, d'informer la population de Vaudreuil-Soulanges de la fin des travaux et de la nouvelle fluidité d'accès ainsi que de favoriser l'achalandage commercial;

VU la recommandation du directeur général d'autoriser le versement d'une aide financière pour la réalisation de ce projet;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'autoriser une contribution d'un montant maximal de 20 000 \$ pour la réalisation d'un plan d'action visant des promotions et des événements spéciaux, dont les objectifs sont : de mettre en valeur l'offre commerciale de Salaberry-de-Valleyfield, d'informer la population de Vaudreuil-Soulanges de la fin des travaux et de la nouvelle fluidité d'accès ainsi que de favoriser l'achalandage commercial, conditionnellement à ce que les marchands participants contribuent financièrement;

D'autoriser une affectation de 20 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté aux fins de réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

2015-08-363 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2015-06-283 RELATIVE À LA VENTE DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 185, RUE ALPHONSE-DESJARDINS

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu de modifier la résolution 2015-06-283 adoptée lors de la séance du conseil du 16 juin 2015 afin d'autoriser la vente de la propriété constituant un bien immeuble excédentaire sis au 185, rue Alphonse Desjardins;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE modifier la résolution 2015-06-283 adoptée lors de la séance du conseil du 16 juin 2015 concernant la vente de la propriété sise au 185, rue Alphonse-Desjardins, de façon à remplacer le nom de l'acquéreur « Jean-Pierre Morin » par celui de « Michel Drouin », partout où il en est fait mention et selon les conditions inscrites aux documents reliés aux promesses d'achat PA13991 et MO99276;

QUE les honoraires de notariat soient assumés par l'acquéreur;

QUE des frais de courtage de 4 599 \$, taxes comprises, soient octroyés à Domicilia inc.;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-08-364 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE À FORFAIT AVEC MONSIEUR JEAN-PAUL LAMADELEINE

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de service à forfait à intervenir entre M. Jean-Paul Lamadeleine et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du directeur général d'autoriser la signature dudit contrat;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat de service à forfait avec M. Jean-Paul Lamadeleine, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, le tout sous réserve des dispositions particulières.

ADOPTÉ

2015-08-365 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR DAVID HURTUBISE AU POSTE DE TECHNICIEN EN PRÉVENTION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la lettre de démission formulée par M. David Hurtubise, au poste de technicien en prévention au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'accepter la démission formulée par M. David Hurtubise au poste de technicien en prévention au Service de sécurité incendie, celle-ci ayant pris effet le 7 août 2015;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité;

D'autoriser le Service du greffe à procéder à la mise à jour de la liste des responsables de la délivrance des constats d'infraction.

ADOPTÉ

2015-08-366 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MONSIEUR SERGE DI-CICCO AU POSTE ADAPTÉ DE JOURNALIER AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la lettre de retraite formulée par M. Serge Di-Cicco avisant la municipalité de sa retraite au poste adapté de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE prendre acte de la retraite de M. Serge Di-Cicco au poste adapté de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci ayant pris effet le 1^{er} août 2015;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2015-08-367 NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE NIVEAU II AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une secrétaire, niveau II, au Service de sécurité incendie, poste présentement vacant;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE nommer M^{me} Marie-Ève Paulin au poste de secrétaire, niveau II, au Service de sécurité incendie;

QUE la date d'entrée en fonction de M^{me} Paulin à ce poste est prévue le 10 septembre 2015;

QUE la rémunération de M^{me} Paulin à ce poste soit fixée à la classe 4, échelon 1, de la grille salariale prévue à l'annexe « B » de la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, soit 773,83 \$ par semaine, et que ses conditions de travail soient celles prévues à ladite convention collective en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2015-08-368 NOMINATION D'UN PROCUREUR PATRONAL ET D'UN ASSESSEUR PATRONAL POUR L'ARBITRAGE DE DIFFÉREND AVEC LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QUE la convention collective intervenue avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, est échue depuis le 31 décembre 2013;

VU la décision de la municipalité d'enclencher le processus d'arbitrage de différend, tout en privilégiant une entente négociée;

CONSIDÉRANT la nomination d'un arbitre de différend pour ce dossier;

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines relative à l'octroi d'un mandat à un procureur patronal et un assesseur patronal afin de représenter les intérêts de la municipalité lors de l'arbitrage de différend avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE retenir les services de M^e Ariane Pasquier et M^e Gérard Caisse de la firme Bélanger Sauvé afin d'agir à titre de procureur patronal et d'assesseur patronal pour défendre les intérêts de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lors de l'arbitrage de différend concernant le renouvellement de la convention collective des pompiers;

D'autoriser une affectation de 100 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté au poste budgétaire 02 160 01 419.

ADOPTÉ

2015-08-369 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 5 JUILLET AU 15 AOÛT 2015

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 5 juillet au 15 août 2015;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en août 2015 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 5 juillet au 15 août 2015.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2015-06-304

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le greffier a procédé à la correction de la résolution 2015-06-304 intitulée « Vente des lots 5 523 341 et 5 722 692 situés dans l'emprise du boulevard Mgr-Langlois à la compagnie 9015-7280 Québec inc. » afin de modifier les mots « taxes comprises » par les mots « taxes en sus » et dépose devant ce conseil le procès-verbal de correction, tel que décrit à l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

2015-08-370 ENTENTE DE REGROUPEMENT POUR ASSURANCES RELATIVE À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période prévue à l'entente;

VU le dépôt d'une entente à intervenir avec l'Union des municipalités du Québec;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE joindre, par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période prévue à l'entente;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) », tel que déposé devant ce conseil.

ADOPTÉ

2015-08-371

LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE D'ASSURANCES EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE POUR LE TERME 2007-2008 DU REGROUPEMENT AGGLOMÉRATION II

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL0093-95 et que celle-ci couvre la période du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008;

ATTENDU QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

ATTENDU QU'un fonds de garantie d'une valeur de 250 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield y a investi une quote-part de 80 000 \$ représentant 32 % de la valeur totale du fonds;

ATTENDU QUE la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

« 5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en vigueur jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des Villes assurées selon laquelle il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués. »;

ATTENDU QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande que le reliquat de 236 538,90 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré, conformément à l'article 5 de la convention précitée;

ATTENDU QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008;

ATTENDU QUE l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'obtenir de l'assureur Lloyd's une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Agglomération II, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008;

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Agglomération II dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉ

2015-08-372 MAINLEVÉE POUR LE LOT 3 819 167 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SIS AU 110, CHEMIN LAROCQUE

ATTENDU QUE le 10 décembre 1997, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield inscrivait une hypothèque légale de 36 072,23 \$ à l'encontre de la propriété sise au 110, chemin Larocque, pour des sommes dues en vertu des Règlements 1140 et 1150 décrétant l'imposition des taux de taxes foncières pour les années financières 1996 et 1997, relative au lot 152-258 du cadastre de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU le dépôt devant ce conseil d'un acte de mainlevée totale de l'inscription de tous les droits hypothécaires et droits de résolution, le cas échéant, par la municipalité en faveur de ladite propriété, selon l'acte d'hypothèque légale en faveur de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 décembre 1997 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauharnois, sous le numéro 264044;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier d'autoriser la signature d'un acte de mainlevée afin de radier cette hypothèque qui n'a plus lieu d'être;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de mainlevée préparé par M^e Marcel Gougeon, notaire, en faveur des propriétaires en titre du lot 3 819 167 du cadastre du Québec (ancien lot 152-258 du cadastre de la paroisse Sainte-Cécile), circonscription foncière de Beauharnois, lot situé en front du 110, chemin Larocque, et ce, tel que déposé devant ce conseil;

QUE tous les frais reliés à cet acte soient assumés par les propriétaires en titre du lot précité.

ADOPTÉ

2015-08-373 MISE À JOUR DU TABLEAU DES COMMISSIONS, COMITÉS ET ORGANISMES

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant à divers comités, commissions et organismes de la municipalité;

VU le dépôt devant ce conseil de la liste des membres du conseil, des fonctionnaires et des citoyens siégeant à divers comités, commissions et organismes, tel que préparé par le directeur du Service du greffe et greffier;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

DE procéder à la nomination des représentants et à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens pour représenter la municipalité auprès des divers comités, commissions et organismes de la municipalité, tel que décrit au document déposé devant ce conseil par le directeur du Service du greffe et greffier.

ADOPTÉ

2015-08-374 AFFECTATION DE SOLDES DISPONIBLES

ATTENDU QU'il y a lieu d'affecter des soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés au remboursement de capital et d'intérêts de l'année 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions du paragraphe 2) de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'affecter les soldes disponibles mentionnés ci-après au remboursement de capital et d'intérêts de l'exercice financier 2015, pour les règlements et montants suivants :

Règlement numéro	Description	Montant
041	Honoraires professionnels - infrastructures diverses	170 109,70 \$
094	Remplacement et renforcement du réseau aqueduc	80 908,57 \$
142	Plan directeur de développement informatique	1 643,36 \$
Total pour 2015 :		252 661,63 \$

ADOPTÉ

2015-08-375 APPROBATION DU REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS NUMÉROS 81149 À 81535 TOTALISANT 4 789 718,57 \$ ET DU REGISTRE DES PAIEMENTS INTERNET ÉMIS ET ANNULÉS NUMÉROS 884 À 948 TOTALISANT 2 675 291,85 \$ ET 369,72 \$

Le registre des chèques numéros 81149 à 81535 et le registre des paiements Internet émis et annulés numéros 884 à 948 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'approuver les comptes inscrits au registre des chèques émis numéros 81149 à 81535 totalisant 4 789 718,57 \$ et au registre des paiements Internet émis et annulés numéros 884 à 948 totalisant 2 675 291,85 \$ et 369,72 \$, et d'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 10 AOÛT 2015

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le rapport budgétaire au 10 août 2015 est déposé devant ce conseil.

2015-08-376 MANDAT AU CABINET D'AVOCATS DUFRESNE HÉBERT COMEAU AFIN DE REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DANS LE DOSSIER DE CONTESTATION DE L'ÉVALUATION DE LA PROPRIÉTÉ DE LA COMPAGNIE GENERAL DYNAMICS

ATTENDU QUE la compagnie Expro Technologies inc. (General Dynamics) conteste l'évaluation établie pour leur propriété pour le rôle triennal 2014–2015–2016;

ATTENDU QUE cette contestation nécessite une audition au Tribunal administratif du Québec;

ATTENDU QUE la compagnie Expro Technologies inc. (General Dynamics) a transmis, par l'entremise de ses procureurs, une demande afin d'accélérer le processus de révision;

ATTENDU QU'en vertu du contrat liant la municipalité avec la firme d'évaluation Évimbéc ltée, la municipalité s'est engagée à prendre en charge les honoraires professionnels externes pour les dossiers dont l'évaluation est de 10 millions de dollars et plus;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique relative à ce dossier;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE retenir les services professionnels du cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau et de confier un mandat à M^e Paul Waylan afin de représenter la municipalité au Tribunal administratif du Québec pour la contestation d'évaluation de la compagnie Expro Technologies inc. (General Dynamics).

ADOPTÉ

2015-08-377 AUTORISATION POUR UN PERMIS DE BOISSON À L'ORGANISME CENTRE D'MAINS DE FEMMES DANS LE CADRE DE SON ACTIVITÉ

VU la demande formulée par l'organisme Centre D'Mains de Femmes relative à la tenue d'une journée de balle molle familiale au parc Lionel-Groulx, le 12 septembre 2015;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'autoriser l'organisme Centre D'Mains de Femmes à tenir une journée de balle molle familiale au parc Lionel-Groulx, le 12 septembre 2015, de 8 h à 20 h;

D'autoriser la vente et la consommation de boisson alcoolisée sur le site de cette activité, le 12 septembre 2015, entre 8 h et 20 h, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée d'activité;
- que l'organisme s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de son activité;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

QUE l'organisme fournisse une copie de preuve d'assurance responsabilité pour la tenue de l'évènement sur laquelle il soit fait mention que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est inscrite sur cette police comme assurée additionnelle, le cas échéant.

ADOPTÉ

2015-08-378 AVANCE DE FONDS POUR LES OPÉRATIONS DU CAMP DE VACANCES FAMILIALES DOM BOSCO VALLEYFIELD

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser une avance de fonds pour les opérations du Camp de vacances familiales Dom Bosco;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

D'autoriser le versement d'une avance de fonds de 50 000 \$ au Camp de vacances familiales Dom Bosco provenant de l'excédent de fonctionnement affecté afin d'accorder une aide financière dans le cadre des opérations de fonctionnement annuelles de ce camp.

ADOPTÉ

2015-08-379 AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS POUR L'ACQUISITION D'UNE SERVITUDE EN FAÇADE DE LA RUE SAINT-CHARLES

CONSIDÉRANT l'entente signée avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands en vue de l'enregistrement d'une servitude pour le maintien et l'entretien d'une conduite de refoulement dans le cadre de travaux de modification des ouvrages de collecte des eaux usées de la municipalité en 2010;

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'autoriser la signature de ladite servitude;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de servitude d'utilité publique pour un conduite de refoulement d'égout, avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, sur une partie du lot 3 248 014 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé rue Saint-Charles, en façade de l'école Nouvel Envol, à intervenir devant M^e Christian Philie, notaire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-08-380 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ÉMISSAIRES PLUVIAUX DANS LE SECTEUR DU BOULEVARD DU HAVRE

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour la préparation d'une demande d'autorisation et la transmission de cette demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre des travaux d'émissaires pluviaux dans le secteur du boulevard du Havre, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

DE retenir les services professionnels de la firme d'ingénieurs Les services exp. inc. pour la préparation d'une demande d'autorisation en vertu des articles 32 et 128.7 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la présentation et la transmission de cette demande d'autorisation, pour et au nom de la municipalité, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre des travaux d'émissaires pluviaux dans le secteur du boulevard du Havre, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux, le cas échéant;

DE s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une attestation de conformité des travaux par rapport à l'autorisation délivrée signée par un ingénieur, lorsque ceux-ci seront complétés, au plus tard 60 jours suivant la fin des travaux.

ADOPTÉ

2015-08-381 MODIFICATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS DE MISE À L'EAU SUR LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES DÉDIÉES AUX ACTIVITÉS DE KAYAK D'EAU VIVE

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie requérant l'autorisation du conseil municipal de présenter une demande de modification de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du projet de réhabilitation des installations de mise à l'eau sur la rivière Saint-Charles dédiées aux activités de kayak d'eau vive;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'autoriser l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, M. Martin Brossoit, ingénieur, à préparer une demande de modification à la demande de certificat d'autorisation déposée en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et à présenter et transmettre cette demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour et au nom de la municipalité, dans le cadre du projet de réhabilitation des installations de mise à l'eau sur la rivière Saint-Charles dédiées aux activités de kayak d'eau vive, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux, le cas échéant;

DE s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une attestation de conformité des travaux par rapport au certificat d'autorisation délivré et signé par un ingénieur, lorsque ceux-ci seront complétés, au plus tard 60 jours suivant la fin des travaux.

ADOPTÉ

2015-08-382 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 36, RUE DU TORRENT AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU GARAGE DÉTACHÉ EXISTANT DANS LA COUR AVANT SECONDAIRE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Michèle Beauséjour, notaire, a formulé, pour et au nom de M^{me} Nicole Dupras, une demande de dérogation mineure pour le lot 4 863 771 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser

l'implantation du garage détaché existant dans la cour avant secondaire, avec un empiètement en avant du mur arrière de la maison, situé au 36, rue du Torrent;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme :

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2015-0038 pour le lot 4 863 771 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 36, rue du Torrent, demande formulée par M^e Michèle Beauséjour, notaire, pour et au nom de M^{me} Nicole Dupras, pour l'implantation du garage détaché existant dans la cour avant secondaire, avec un empiètement en avant du mur arrière de la maison, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que l'article 5.3.1.1 d) du Règlement 150 concernant le zonage exige qu'un garage détaché dans une cour avant secondaire soit implanté dans la partie du lot comprise entre le prolongement du mur arrière du bâtiment principal et la ligne arrière du lot;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2015-08-383 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 8, RUE PERREAULT AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT DE 4 CASES DE STATIONNEMENT EN FRONT DE LA RUE PERREAULT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Michel Hachez a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 594 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'aménagement de quatre (4) cases de stationnement en front de la rue Perreault;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2015-0040 pour le lot 3 594 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 8, rue Perreault, demande formulée par M. Michel Hachez, pour l'aménagement de 4 cases de stationnement en front de la rue Perreault, donnant un pourcentage de 54,7 % de la largeur du terrain pour les entrées charretières, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que l'article 9.1 b) du Règlement 150 concernant le zonage permet un maximum de 40 % de la largeur du terrain pour la ou les entrées charretières.

ADOPTÉ

2015-08-384 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 7515-7525, BOULEVARD HÉBERT AFIN D'AUTORISER LA CRÉATION DE DEUX LOTS À PARTIR DU LOT 4 863 373 ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Mario Gagnier a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 4 863 373 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser la création de deux lots sis au 7515-7525, boulevard Hébert, soit un nouveau lot bâtissable et un lot déjà construit, avec un frontage, une profondeur et une superficie inférieurs à la norme;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2015-0008 pour le lot 4 863 373 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 7515-7525, boulevard Hébert, demande formulée par M. Mario Gagnier, pour la création de deux lots, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, avec un frontage, une profondeur et une superficie inférieurs à la norme, soit :

- un premier lot avec un frontage de 37,03 mètres, une profondeur de 26,20 mètres et une superficie de 959,8 mètres carrés, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige un frontage minimal de 45 mètres, une profondeur minimale de 50 mètres et une superficie minimale de 2800 mètres carrés dans la zone H-899;
- un deuxième lot avec un frontage de 39,13 mètres, une profondeur de 37,92 mètres et une superficie de 1495,4 mètres carrés, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige un frontage minimal de 45 mètres, une profondeur minimale de 50 mètres et une superficie minimale de 2800 mètres carrés dans la zone H-899;

le tout à condition que les lots soient raccordés aux infrastructures de la Ville de Beauharnois dans les six (6) mois de l'acceptation de la présente demande.

ADOPTÉ

2015-08-385 DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE UNE NOUVELLE RÉSIDENCE AU 487, BOULEVARD PIE-XII

VU la demande formulée par M. Normand Poirier auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation et l'autorisation de construire une nouvelle résidence unifamiliale isolée sur les lots 4 862 683, 5 164 584 et P-5 645 065 situés en zone agricole provinciale;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'appuyer et de déposer une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour un usage autre que l'agriculture, soit pour autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée sur les lots 4 862 683, 5 164 584 et P-5 645 065 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés en zone agricole provinciale dans le secteur du boulevard Pie-XII et l'informe que la demande formulée par les requérants est conforme au règlement de zonage de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

DE transmettre avec la présente le rapport argumentaire basé sur les dix critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1), tel que présenté par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis;

D'informer la CPTAQ que la demande d'autorisation provenant de M. Normand Poirier qu'elle lui transmet pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée dans la zone agricole provinciale est conforme au règlement de zonage de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2015-08-386 ÉCHANGE DE TERRAINS SITUÉS DANS LE SECTEUR DES RUES LYRETTE ET LEROUX AVEC LA COMPAGNIE 9219-9454 QUÉBEC INC.

VU la demande d'échange de terrains formulée par M. Roland Czech, promoteur de la compagnie 9219-9454 Québec inc.;

ATTENDU QUE cet échange de terrains résultera par une superficie excédentaire de 306,6 mètres carrés de terrain qui devra être vendue à la compagnie 9219-9454 Québec inc.;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à l'échange de terrains avec compagnie 9219-9454 Québec inc. pour la réalisation d'un projet commercial dans le secteur des rues Lyrette et Leroux;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

DE céder à la compagnie 9219-9454 Québec inc. les lots 5 768 225 et 5 768 224 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, et qu'en contrepartie la compagnie 9219-9454 Québec inc. cède gratuitement à la municipalité le lot 5 768 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

DE vendre à la compagnie 9219-9454 Québec inc. la partie excédentaire des lots 5 768 225 et 5 768 224 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans le secteur des rues Lyrette et Leroux, d'une superficie approximative de 306,6 mètres carrés, au prix de 102 \$ le mètre carré, pour la somme d'environ 31 275 \$, taxes en sus;

QUE tous les frais de cette transaction soient assumés par la compagnie 9219-9454 Québec inc.;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente, lequel acte devant souligner les quittances

de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-08-387 ENGAGEMENT DE LA VILLE AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LE BOULEVARD GÉRARD-CADIEUX

ATTENDU QUE dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), celui-ci demande à la municipalité un engagement particulier afin de pouvoir prolonger les infrastructures jusqu'au 1300, boulevard Gérard-Cadieux;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques une résolution d'engagement l'informant des intentions de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
 appuyé par M. le conseiller François Labossière,
 et résolu

DE confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la municipalité s'engage à l'informer lorsque les propriétaires des lots 4 516 595, 4 516 599, 4 516 605, 4 516 610, 4 516 611, 5 043 003, 5 124 735 et 5 124 738 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, seront en processus de développement de leur site;

D'informer les promoteurs des lots mentionnés à réaliser une étude de caractérisation phase I sur le lot du projet, une caractérisation phase II si la caractérisation phase I en recommande une et une étude écologique du milieu visé par le projet;

D'informer les promoteurs de transmettre ces études au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'obtenir son avis;

D'informer le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que les propriétaires des terrains mentionnés précédemment sont en processus de développement de leur site.

ADOPTÉ

2015-08-388 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT DES RUES MCLAREN ET DES ÉRABLES AVEC LE PROMOTEUR 4242998 CANADA INC.

VU le Règlement 170 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels adopté lors de la séance du conseil du 9 décembre 2008;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre le promoteur 4242988 Canada inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à des travaux municipaux afin de desservir les rues McLaren et des Érables;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

DE conclure une entente avec le promoteur 4242988 Canada inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures afin de desservir les rues McLaren et des Érables, soit un emplacement sis sur les lots 4 517 577, 5 654 081 et 5 763 527 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-08-389 NOMINATION DE RUE

ATTENDU QUE le bouclage de deux rues existantes dans le nouveau projet de développement résidentiel de l'Écoquartier Champlain nécessite une décision pour la nomination du prolongement de la rue Bourget ou de la rue Saint-Georges;

ATTENDU QUE les deux options possibles soit de prolonger la rue Bourget en provenance de la rue Dufferin, ce qui entraîne de changer l'adresse civique de 8 personnes, ou de prolonger la rue Saint-Georges;

MALGRÉ la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à la nomination de la rue Saint-Georges;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE prolonger la rue Bourget sur le lot 5 134 068 du cadastre du Québec, circonscription de Beauharnois;

D'autoriser l'installation des panneaux nécessaires, le cas échéant.

ADOPTÉ

2015-08-390 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR L'IMPLANTATION D'ENSEIGNES DE VINYLE DANS LES FENÊTRES DU BÂTIMENT AU 100, RUE SAINTE-CÉCILE EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 4 514 198 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Janick Tétréault-Moïse, directrice stratégie et communication de l'agence de communication ZEL, pour et au nom du Centre local de développement Beauharnois-Salaberry, l'installation d'enseignes de

vinyle dans les fenêtres de l'établissement situé au 100, rue Sainte-Cécile, du côté de la rue Nicholson;

ATTENDU QUE le projet rencontre partiellement les objectifs du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la campagne publicitaire temporaire;

ATTENDU QUE les enseignes en vinyle collées dans les vitrines ne s'harmonisent pas au secteur patrimonial par leur volume et leurs couleurs;

MALGRÉ la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'accepter la demande PIIA 2015-0041 formulée pour le bâtiment situé au 100, rue Sainte-Cécile, lot 4 514 198 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, M^{me} Janick Tétreault-Moïse, directrice stratégie et communication de l'agence de communication ZEL, pour et au nom du Centre local de développement Beauharnois-Salaberry, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'installation des oriflammes en façade du bâtiment, pour une durée maximale de douze (12) mois de l'acceptation de la présente résolution;

DE refuser l'installation des enseignes de vinyle dans les fenêtres de l'établissement situé au 100, rue Sainte-Cécile.

ADOPTÉ

2015-08-391 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DESCENTE AU SOUS-SOL, LA DÉMOLITION DE LA GALERIE ARRIÈRE ET LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GALERIE ARRIÈRE, AVEC MOUSTIQUAIRES AMOVIBLES ET TOITURE VERTE DU BÂTIMENT AU 485, BOULEVARD DU HAVRE EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 247 563 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Véronique Morin et M. Nicolas Sauvé pour la construction d'une descente au sous-sol, la démolition de la galerie arrière et la construction d'une nouvelle galerie arrière, avec moustiquaires amovibles et toiture verte, du bâtiment principal situé au 485, boulevard du Havre;

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la qualité du projet et son insertion dans un cadre de verdure qui bonifie le paysage du secteur;

ATTENDU QUE le projet est conforme au Règlement 150 concernant le zonage;

ATTENDU QUE le bardeau de cèdre n'était pas un matériau utilisé pour ces constructions d'époque;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'accepter la demande PIIA2015-0039 formulée pour le lot 3 247 563 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Véronique Morin et M. Nicolas Sauvé, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la construction d'une descente au sous-sol, la démolition de la galerie arrière et la construction d'une nouvelle galerie arrière, avec moustiquaires amovibles et toiture verte, du bâtiment principal situé au 485, boulevard du Havre, avec un recouvrement pour la galerie arrière de planches horizontales de bois teint ou peint, opaque, de couleur blanc ou gris; toutes les parties de bois devront être teintées ou peintes, opaque, en blanc ou gris, tel que présenté sur les plans soumis, en date du 22 avril 2015.

ADOPTÉ

2015-08-392 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT-AUGUSTIN

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la rénovation de l'église Saint-Augustin;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'approuver les travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2014-40 octroyé à la compagnie Construction Émery Paquette inc. pour la rénovation de l'église Saint-Augustin, plus particulièrement pour la réparation des murs de plâtre dans l'église, la réfection de l'étanchéité d'une partie de la toiture, l'installation de nouveaux séchoirs à main et l'installation d'une trappe d'accès au vide sanitaire, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics, pour la somme totale de 23 520,99 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2015-08-393 DEMANDE DE PRIX 2015-DP-ENV-39 : ACHAT DE TUBES D'ÉCLAIRAGE AU D.E.L. DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS

VU la demande de prix 2015-DP-ENV-39 relative à l'achat de tubes d'éclairage au D.E.L. 48 pouces, dans le cadre du plan d'économie d'énergie des bâtiments, formulée auprès de deux (2) fournisseurs de la municipalité ainsi qu'un (1) fournisseur extérieur, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Bramal inc.	23 565,28 \$
-------------	--------------

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Bramal inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'accorder à l'entreprise Bramal inc. un contrat pour la fourniture de tubes d'éclairage au D.E.L. de 48 pouces, dans le cadre du plan d'économie d'énergie des bâtiments, pour la somme totale de 23 565,28 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de la demande de prix 2015-DP-ENV-39;

D'autoriser une affectation de 21 520 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté à la réfection des bâtiments.

ADOPTÉ

2015-08-394 MANDAT À UN HUISSIER POUR L'ENCAN PUBLIC MUNICIPAL

ATTENDU QU'il y a lieu de vendre à l'encan des surplus de biens meubles appartenant à la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une firme d'huissiers pour procéder à la vente par encan en 2015;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

DE procéder à une vente à l'encan, par ministère d'huissier, le 19 septembre 2015, de certains biens meubles appartenant à la municipalité;

DE retenir les services professionnels de M. Jacques Derepentigny, huissier, pour procéder, sans formalité de justice et après les avis requis, à la vente par encan des biens meubles en la possession de la municipalité.

ADOPTÉ

2015-08-395 APPEL D'OFFRES 2015-08 : SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR LES ANALYSES DE CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE, DES DÉPÔTS DES NEIGES ET DES EAUX USÉES

À la suite de l'appel d'offres 2015-08 relatif à la fourniture de services professionnels de laboratoire pour les analyses de contrôle de l'eau potable, des dépôts des neiges et des eaux usées, pour une période de trois (3) ans, aucune soumission n'a été retenue;

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics de rejeter les soumissions puisque la section des critères d'évaluation a été omise, conformément aux exigences de la réglementation sur l'attribution de contrat pour les services professionnels;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

DE rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2015-08 relatif à la fourniture de services professionnels de laboratoire pour les analyses de contrôle

de l'eau potable, des dépôts des neiges et des eaux usées, de revoir le projet et d'autoriser le retour en appel d'offres ultérieurement.

ADOPTÉ

2015-08-396 APPEL D'OFFRES 2015-21 : SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION FONCIÈRE MUNICIPALE

À la suite de l'appel d'offres 2015-21 relatif à la fourniture de services professionnels d'évaluation foncière municipale, pour les années 2016 à 2021, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Évimbec ltée	4 972 668,75 \$
--------------	-----------------

VU la recommandation de la coordonnatrice au Service des finances et de l'informatique d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme d'évaluateurs Évimbec ltée;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'accorder à la firme Évimbec ltée un contrat pour les services professionnels d'évaluation foncière municipale, pour les années 2016 à 2021, pour la somme totale de 4 972 668,75 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-21;

D'approuver l'engagement de crédit d'un montant total de 4 972 668,75 \$ réparti sur six (6) ans, selon les conditions mentionnées dans le projet d'appel d'offres, tel que déposé devant ce conseil sous l'annexe « A » portant le numéro 2015-21;

DE demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'autoriser les représentants de la municipalité à signer les documents requis, le cas échéant, le tout sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ainsi engager le crédit de la municipalité.

ADOPTÉ

2015-08-397 APPEL D'OFFRES 2015-33 : MUR ANTI-BRUIT SECTEUR DE LA RUE DE LA PASSERELLE

À la suite de l'appel d'offres 2015-33 relatif à la construction d'un mur anti-bruit dans le secteur de la rue de la Passerelle, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Ali Construction inc.	1 522 951,95 \$
Constructions Valrive Inc.	1 534 717,99 \$
Excavation Loiselle inc.	1 638 326,05 \$
IPR 360 inc.	1 717 168,87 \$
Construction Émery Paquette inc.	1 915 017,85 \$
Les constructions Hydrospec inc.	2 055 869,79 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Ali Construction inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'accorder à la compagnie Ali Construction inc. un contrat pour la construction d'un mur anti-bruit dans le secteur de la rue de la Passerelle, pour la somme totale de 1 522 951,95 \$ taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-33;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement 302 décrétant l'aménagement et la construction d'un écran anti-bruit ainsi qu'un emprunt de 1 750 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

2015-08-398 APPEL D'OFFRES 2015-34 : LOCATION ET INSTALLATION DE PHOTOCOPIEURS NUMÉRIQUES MULTIFONCTIONS (2015-2020)

À la suite de l'appel d'offres 2015-34 relatif à la location et l'installation de photocopieurs numériques multifonctions, pour une période de cinq (5) ans, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Toshiba Solutions d'Affaires	122 200,78 \$
CT Copieur inc.	150 762,92 \$
Librairies Boyer ltée	212 477,25 \$

VU la recommandation de la coordonnatrice aux dépenses au Service des finances et de l'informatique d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Toshiba Solutions d'Affaires;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'accorder à la compagnie Toshiba Solutions d'Affaires un contrat pour la location, l'entretien et l'installation de photocopieurs numériques multifonctions, pour la somme totale de 122 200 ,75 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-34, pour une période de cinq (5) ans à compter du 1^{er} novembre 2015;

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'informatique à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2015-08-399 APPEL D'OFFRES 2015-37 : TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE, AN 3

À la suite de l'appel d'offres 2015-37 relatif aux travaux de réfection de voirie, an 3, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Ali Construction inc.	686 108,22 \$
La compagnie Meloche inc.	819 848,30 \$
Sintra inc.	820 657,34 \$
Les Pavages Ultra inc.	892 520,51 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Ali Construction inc.;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'accorder à la compagnie Ali Construction inc. un contrat pour des travaux de réfection de voirie, dans le cadre de l'an 3 du programme de réfection du réseau de voirie, pour la somme totale de 686 108,22 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2015-37.

ADOPTÉ

2015-08-400 INVITATION À SOUMISSIONNER 2015-ENV-15 : MISE À JOUR DE L'AUTOMATE PROGRAMMABLE À L'USINE DE FILTRATION

À la suite de l'invitation à soumissionner, 2015-ENV-15 relative à la mise à jour de l'automate programmable à l'usine de filtration, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

SGM Automation inc.	79 568,45 \$
Le Groupe LML ltée	93 480,42 \$
Filtrum inc.	134 290,80 \$

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise SGM Automation inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'accorder à l'entreprise SGM Automation inc. un contrat pour la mise à jour de l'automate programmable à l'usine de filtration, pour la somme totale de 79 568,45 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2015-ENV-15.

ADOPTÉ

A-2015-08-018 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 287 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BOISSONNEAULT ET SES BRANCHES

Avis est donné par M. le conseiller François Labossière qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 287 décrétant des travaux d'entretien du cours d'eau Boissonneault et ses branches.

2015-08-401 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 302 DÉCRÉTANT L'AMÉNAGEMENT ET LA CONSTRUCTION D'UN ÉCRAN ANTI-BRUIT AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 750 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 302 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
Appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'adopter le Règlement 302 décrétant l'aménagement et la construction d'un écran anti-bruit ainsi qu'un emprunt de 1 750 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

PÉRIODE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette deuxième période de questions.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2015-08-402 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 54, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

DE lever la séance ordinaire du 18 août 2015.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier